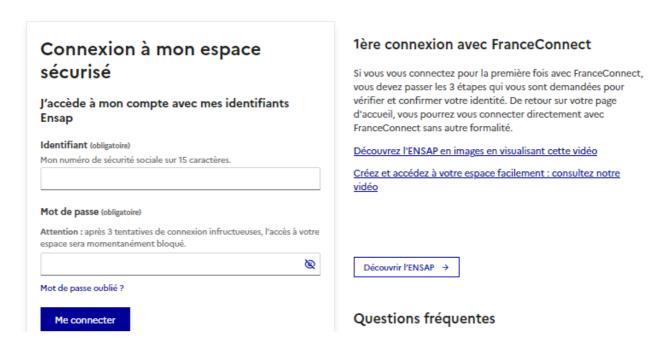
Elections professionnelles 2022 : comment voter ?

1) Se connecter à votre compte ENSAP : https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte

L'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public



2) Une fois connecté(e), télécharger la carte éléctorale :



3) Dans le document PDF téléchargé vous avez un identifiant qui vous servira pour voter, alors conservez le bien !

Pour activer votre compte:

- Rendez-vous sur le site electionsprofessionnelles2022.finances.gouv.fr
- Activez votre compte en renseignant l'identifiant qui figure ci-dessous et le mot de passe temporaire reçu à l'ouverture du portail de vote par courriel ou courrier papier.



4) Après avoir téléchargé votre carte électorale, vous allez recevoir un message avec un mot de passe temporaire :



Élections professionnelles 2022



Vous êtes appelé(e) à participer aux élections professionnelles 2022 du Ministère de lÉconomie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Votre espace électeur vient douvrir et vous permet dès à présent de consulter les scrutins auxquels vous pourrez voter ainsi que les listes électorales. Les candidatures et professions de foi seront mises en ligne à partir du mercredi 16 novembre 2022.

Le vote se déroulera du jeudi 1er décembre 2022 à 08h30 (heure de Paris) au jeudi 8 décembre 2022 à 17h00 (heure de Paris).

Pour participer à ces élections, veuillez cliquer sur le lien suivant :

Accédez au site de vote de vos Elections Professionnelles 2022

 Activer votre compte en renseignant au sein du site de vote votre identifiant contenu dans la carte électeur disponible sur le site de lENSAP et le mot de passe temporaire qui figure ci-dessous.

Votre mot de passe temporaire



5) Se rendre sur le site : https://electionsprofessionnelles2022.finances.gouv.fr/portail/identification-portail-electeur

et s'identifier avec :

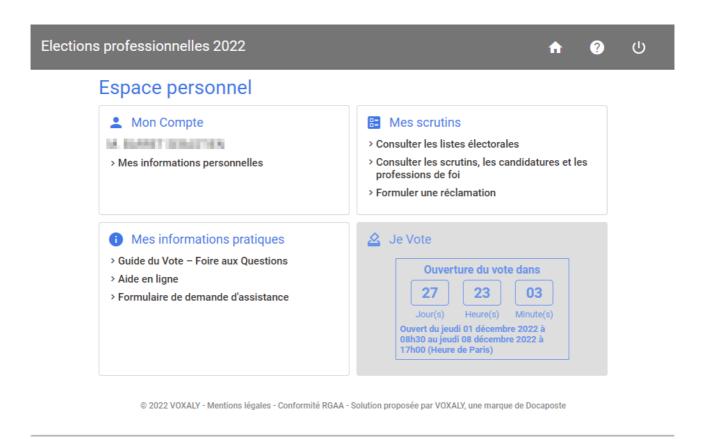
- l'identifiant figurant sur la carte électorale
- le mot de passe reçu par mail



6) Vous serez ensuite redirigé(e) vers la page « Je créé mon mot de passe personnel »



7) Félicitations! Votre compte est maintenant activé!



8) Conservez bien votre identifiant présent sur votre carte électorale et le mot de passe personnel que vous avez créé, vous en aurez besoin pour vous connecter entre le 1^{er} et le 8 décembre pour VOTER!



